

**La famille heureuse**

**Et**

**Les différends entre les deux époux**

**Préparé**

***Par Dr Saleh Ibn Abdallah Ibn Houmeid***

## **Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux**

### **La famille heureuse**

Louange à Allah qui nous a non seulement guidés à l'Islam mais aussi a fait que nous soyons parmi ceux qui le professent, ce que nous n'aurions jamais pu faire pour nous mêmes s'il ne nous aurait pas orientés. J'en loue donc Ses mérites, exalté soit-Il, et je Le remercie pour Ses bienfaits tout en Lui demandant de m'en accorder encore davantage, à moi qui ne compte que sur Sa générosité et qui atteste qu'il n'y a pas d'autres Dieux que Lui, qu'Il est Seul et Unique et que Mohammed est Son Serviteur et Son Envoyé, porteur d'un message orientant vers le droit chemin et la religion de la vérité, annonçant (de bonnes nouvelles) et menaçant (de l'avènement d'un châtement terrible), Envoyé qui a convié tout le monde à la religion de la Vérité et à ce qui est bien pour eux. Que la paix et les bénédictions soient donc sur lui, sur sa famille, l'ensemble de ses compagnons et quiconque suivra son chemin jusqu'au jour de la Résurrection.

Tout d'abord, je me permets de vous exhorter, ô frères de religion, de craindre Allah, d'en exalter les ordres, de préserver votre religion ainsi que les choses confiées à vos soins, de se porter véritables garants de vos responsabilités, de craindre Allah en vous-même et en votre famille et de résoudre à l'amiable vos différends internes.

En effet, nombreux sont ceux qui cherchent le bonheur, ceux qui sont en quête de repos, de stabilité, de tranquillité et de quiétude, ceux qui s'efforcent, autant se faire que peut, de s'éloigner des causes du malheur, de l'instabilité et des soucis en particulier au sein des foyers et des familles.

Qu'on ne s'y trompe pas ! On ne peut atteindre le bonheur que si l'on a une foi sincère en Allah à l'exclusion de toute autre

divinité, que si on ne compte que sur Lui et qu'on se remet entièrement à Lui sans négliger ni les règles et les lois qu'il a prescrites, ni les moyens qu'il a mis à notre disposition pour arriver à notre but.

## **Comment avoir un foyer calme où prévaut l'amour entre les conjoints ?**

Pour y arriver, il faut dire qu'il est primordial aussi bien pour l'individu que pour le groupe d'être élevé dans une famille fondées sur des bases saines lui permettant de s'accrocher solidement et durablement à la Vérité car Allah, qu'il soit exalté, a, de par sa sagesse, fait de la famille, l'ultime refuge respectable et décent pour le couple, afin d'y habiter et d'y trouver le repos « **Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.**» (Coran : 30/21)

Remarquez qu'il a dit : « **pour que vous viviez en tranquillité avec elles** » et non pour cohabiter avec elles ce qui implique que ce que recherché c'est plutôt un comportement stable, des sentiments calmes, en un mot le repos et la quiétude dans le sens le plus noble du terme de sorte que chacun des deux conjoints trouve chez l'autre l'assurance au moment de l'inquiétude, la joie et l'espoir au moment du désespoir.

Dès lors il apparaît que les rapports entre les conjoints doivent avoir pour base une sorte de camaraderie et de copinage teintés d'amour, d'amabilité et d'affinité. Il s'agit de rapports qui doivent être profondément enracinés et solidement inscrits dans la durée au point de ressembler, pour ainsi dire, à ceux qui lient la personne à elle-même. Le Coran les décrit ainsi (sens du verset) « **[...] ; elles sont un vêtement § pour vous et vous un vêtement pour elles.** » (Coran : 2/187)

Il est bien évident que pareil contexte est bien propice pour assurer une bonne éducation et une meilleure garde des

enfants, ce qui ne peut se réaliser que dans une famille où la tendresse de la mère est suffisamment ressentie au point d'atténuer les rigueurs du labeur du père.

Y'a-t-il un environnement plus sain que celui-ci ?

## **Les piliers fondamentaux de la famille musulmane :**

Il y a plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte pour la construction d'une famille musulmane où les rapports entre les conjoints sont solides et où on n'entend ni querelles, ni disputes ni, encore moins, menaces de rupture ou de séparation. Parmi ces éléments il y a :

### **1) la foi en Allah et la crainte d'Allah :**

Le premier et de loin le plus important de ces piliers est la foi sincère en Allah et au jour Dernier, la crainte de Celui qui voit nos secrets les plus cachés. Une telle crainte sèmera la piété dans le cœur du croyant et le rendra en permanence très vigilant et surveillant tous ses actes paroles. Fort de cette crainte, il évitera de recourir à toute oppression ou abus quand il aura à faire valoir ses droits : « **Voilà ce à quoi est exhorté celui qui croit en Allah et au Jour dernier. Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit.** » (Coran : 65/2 et 3)

Pour consolider une telle foi, il est fortement recommandé d'obéir à Allah et de l'adorer convenablement et correctement tout en s'y appliquant et en se l'enjoignant mutuellement entre époux.

Méditations cette parole du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) : « **Qu'Allah fasse miséricorde à l'homme qui s'éveille la nuit et réveille sa femme, pour prier, si elle refuse, il asperge**

l'eau sur son visage. Qu'Allah fasse miséricorde à une femme qui s'éveille la nuit pour prier et réveille son mari, s'il refuse, elle asperge l'eau sur son visage.» (Rapporté par An-Nassai et Ahmed).

Force est de constater que la relation entre les deux conjoints n'est ni purement matérielle, ni exclusivement charnelle et animale. C'est plutôt une relation spirituelle honorable qui, une fois ainsi établie correctement, se voit prolonger au-delà de la mort et jusqu'au Dernier jour « les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. » (Coran : 10/23)

## **2) Vivre en symbiose :**

Pour bien préserver cette relation et pour la faire perdurer, il est nécessaire que la famille vive en symbiose. Pour y arriver, chaque conjoint doit connaître ses droits et ses devoirs sans oublier toutefois que, la perfection n'étant pas de ce monde, il est inutile de la chercher dans le foyer ou chez les membres de la famille ou même chez les autres.

## **Rôle du père dans la préservation de la cohésion et de l'harmonie de la famille :**

C'est un signe de bon raisonnement et de haute maturité que de se faire à l'idée d'accepter parfois d'être importuné et de fermer l'œil à certains dérangements. Toujours est-il que l'homme, qui est le chef de la famille, est appelé à faire preuve de bien plus de patience que la femme dont il n'ignore nullement la faiblesse physique et morale, ce qui fait que si on demande à celle-ci de répondre de tout, elle échouera en tout. Plus grave encore, si on essaye, de façon exagérée, à la redresser on risque de la « casser » c'est-à-dire de la divorcer. C'est pourquoi le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qui ne prononce rien sous l'effet de la passion a dit : « **Prenez**

grand soins des femmes car la femme a été créée d'une côte. Or ce qui est le plus recourbé dans une côte c'est sa partie supérieure. Si vous essayez de la redresser, vous la brisez, et si vous voulez vous en servir, il faut vous en servir avec sa courbe.» (Rapporté par Boukhari et Mouslim)

Autant dire qu'il y a toujours comme un caractère tortueux inné chez la femme, caractère avec lequel il faut compter et qu'on doit même supporter.

Aussi l'homme doit-t- il éviter de se laisser emporter quand il est dérangé par sa femme dont il doit, non seulement taire les défauts, mais aussi ne se « rappeler » que de ses qualités ce qui, assurément, lui apportera de beaucoup de bien.

C'est ainsi que le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit « Qu'aucun croyant ne déteste une croyante. S'il hait un de ses traits de caractère, il devrait pouvoir en apprécier un autre.» (Rapporté par Mouslim)

En conséquence il doit faire preuve de beaucoup de patience et comprendre que ce qui manque d'un côté est récupéré de l'autre et que personne ne sait où se trouvent les chemins qui mènent au bien ni les ressources qui conduisent au bien-être et au perfectionnement de l'homme.

Allah, exalté soit-Il, n'a-t-il pas dit (sens du verset) : « **Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.**» (Coran : 4/19)

Comment peut on espérer vivre en paix, en symbiose et en amour dans une famille ou le chef est de caractère difficile, asocial, d'esprit étroit, nettement marqué par la sottise, vainement empressé, lent à satisfaire, prompt à se mettre en colère, quand il entre à la maison il se met à parler de ses mérites et de ses bienfaits, quand il en sort le voilà plein de suspicions et de mauvaises opinions.

L'on sait évidemment que pour vivre en bonne entente et dans le bonheur il faut être flexible, conciliant et de nature inaccessible aux suspicions et aux illusions sans fondement.

Quant à la jalousie, elle rend l'individu suspicieux, prompt à prendre les paroles en mauvaise part et à douter de chaque acte, ce qui, en conséquence, tracasse son esprit et rend sa vie difficile sans raison valable «**Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. [...]**» (Coran : 65/6). Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit : « **Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte le plus correctement avec sa famille et je suis le meilleur pour ma famille.** »

### **Rôle de l'épouse dans la préservation de la cohésion et de l'harmonie de la famille :**

Il doit être clair dans l'esprit de la femme musulmane qu'elle ne peut accéder au bonheur, ni même à l'amour et à l'affection de son mari, que si elle est chaste et pieuse, bien avisée de ses droits auxquels elle s'en tient et s'y limite, que si elle obéissante à son mari qui la protège, l'entretient, la préserve et la fait nourrir. Elle doit donc le respecter et ne jamais le trahir conjugalement ou par rapport à ses biens.

Au contraire, elle doit s'acquitter convenablement de ses obligations, bien s'entretenir elle-même et entretenir son foyer. C'est ainsi qu'elle devient une bonne épouse et une mère pleine de tendresse, une mère gardienne et responsable de la maison de son mari pour lequel elle est reconnaissante et bien sensible aux bienfaits et à la bonne compagnie sans jamais rien renier ou méconnaître des mérites de celui-ci.

Sait-elle qu'une méconnaissance des services du mari est sévèrement condamnée par le Prophète, Salla Allahou Alaihi wa Sallam ? Voila ce qu'il en dit : « **On m'a fait montrer l'Enfer et j'ai remarqué que la majorité de ses locataires sont les femmes parce qu'elles méconnaissent ... Méconnaissent-elles**

Allah » demande-t-on ? Non, répondit le Prophète, Salla Allahou Alaihi wa Sallam, elles méconnaissent les services de leurs maris. Si tu fais du bien à l'une d'elles tout le temps et qu'une seule fois tu lui fais un mal elle dira que jamais tu ne lui a fait du bien.» (Boukhari, At-Tirmidhi et Ibn Majah)

Il est donc nécessaire aux hommes de laisser passer les erreurs de leurs conjointes et de pardonner leurs fautes, quitte pour celles-ci de les respecter quand ils sont présents et de ne pas les trahir quand ils sont absents.

C'est de cette façon que le couple pourra vivre en symbiose et en bonne entente, comblé qu'il est par l'affection, l'amour et la compassion.

Le Prophète a dit que toute femme qui meurt jouissant de la satisfaction de son mari entre au paradis. (At-Tirmidhî)

Je vous conseille, O musulmans, de craindre Allah et de comprendre que c'est l'entente qui conduit au bonheur et crée un environnement propice à l'éducation des enfants qui auront la chance de vivre dans un foyer honorable où prévaudront l'amour et la compréhension mutuelle et où ils seront bercés par la tendresse de leur mère et réconfortés par l'affection de leur père, loin du vacarme et du tumulte des querelles, des conflits et des prises de becs entre les uns et les autres, loin des dissensions, de la discorde ou de l'atteinte au respect d'un parent proche ou lointain :« Seigneur ! Fais que nos épouses et nos enfants soient des sujets de bonheur pour nous, et que nous soyons nous-mêmes des bons guides pour les hommes pieux.» (Coran : 25/74)

## **Conclusion :**

Permettez moi, ô coreligionnaires, qu'Allah vous guide vers le droit chemin, de vous dire, en conclusion, que la sécurité et la stabilité de la communauté toute entière passe par le redressement de la famille et qu'il est tout à fait inconcevable de reformer une communauté où les liens familiaux se sont

amenuisés. D'ailleurs comment peut-t-il en être autrement alors que c'est Allah, exalté soit-Il, Qui a conféré ce bienfait, je veux parler du regroupement de la famille, de l'entente et des rapports intimes entre ses membres. N'est-ce pas Allah Qui dit (sens du verset) : «Allah vous a fait à partir de vous-mêmes des épouses, et de vos épouses Il vous a donné des enfants et des petits-enfants. Et Il vous a attribué de bonnes choses. Croient-ils donc au faux et nient-ils le bienfait d'Allah?». (Coran : 16/72)

Liés par des rapports solides qui leur permettent d'élever et de bien éduquer leurs enfants, le père et la mère n'en représentent pas moins le présent et l'avenir de la nation musulmane. Dès lors, on doit être conscient du fait que lorsque Satan réussit à semer la discorde entre eux, il ne détruit pas un seul foyer, il ne porte pas un préjudice limité, c'est toute la nation qui souffrira des conséquences imprévisibles et incalculables qui en suivront. On n'en veut pour preuve que la réalité vécue.

En conséquence, puisse Allah accorder Sa pleine miséricorde à tout homme de bonne conduite et moralité, qui est affable, aimable, courtois et bienveillant, attentionné pour sa famille, prudent dans ses actes, qui n'abuse pas de ses ordres, ni n'en donne qui soient impossibles à exécuter, ni ne se soustrait à ses responsabilités.

Puisse Allah accorder également Sa miséricorde à toute femme qui ne fait pas des demandes et des réclamations à outrance, qui n'a pas la langue déliée mais qui est plutôt correcte, pieuse, dévouée à Allah et à son époux qu'elle ne trahit jamais en son absence.

Craignez donc Allah, ô croyants et ô musulmans, et sachez que quiconque craint Allah, Allah lui rendra la vie facile.

Enfin, puisse Allah répandre Ses bénédictions et Son salut sur Sa meilleure créature, notre Prophète Mohammed ainsi que sur sa famille, ses pures épouses, ses honorables compagnons, ainsi que sur tous ceux qui les ont suivis sur le droit chemin.

Gloire et louange à Toi, ô Allah. J'atteste qu'il n'y a pas d'autres dieux que Toi. Je reviens à Toi repentant et je Te demande de m'accorder Ton pardon.

## **La brouille entre les conjoints**

Louange à Allah qui a créé toutes les choses et les a bien proportionnées, qui a tout prédestiné et qui a orienté vers le droit chemin. Je Le loue donc Lui qui est digne d'éloge dans ce monde et dans l'autre et j'atteste qu'il n'y a pas d'autres dieux que Lui, qu'Il est Unique et sans partenaire ni associé et que Mohammed, notre maître et notre prophète, est Son serviteur et Son envoyé, Son préféré et Son serviteur favori. Que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui, sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons et sur ceux qui se rejoignent à lui dans son appel à Allah ainsi que sur ceux qui suivent son chemin et ses pas.

Pour commencer, je me permets de te dire, qu'Allah guide tes pas, que parmi les plus grand bienfaits et signes d'Allah est qu'il a fait du foyer un lieu de refuge et de repos dans lequel les individus se retrouvent dans une atmosphère où prévalent amour, compassion, chasteté, virtuosité, vie décente et vie à l'écart des autres. C'est là que naissent les enfants, grandissent les adolescents, se développent et se consolident les liens de parenté et de solidarité. C'est là aussi que les âmes se lient entre elles et que les cœurs s'unissent et s'entrelacent « [...] ; elles sont un vêtement pour vous et vous un vêtement pour elles. » (Coran : 2/187)

C'est par ces liens solides et consistants, c'est dans ces maisons pleines et heureuses que se cultivent les vertus les plus nobles, que naissent les hommes auxquels seront confiées les plus grandes responsabilités, que sont élevées les femmes qui éduqueront les meilleures générations.

**Principales causes de la discorde et de la méfiance entre les conjoints :**

Il arrive parfois que dans la réalité de la vie et la nature humaine, telle qu'Allah, exalté soit-Il, l'a créée-Lui Qui sait mieux que quiconque ce qu'Il a créé— se trouvent des cas inaccessibles aux conseils et aux orientations, insensibles à l'affection et à la bonne entente au point que le maintien du lien conjugal avec eux devient difficile voire impossible. Dans ce cas d'espèce, la raison même du mariage est mise en cause tout comme la bonne éducation des enfants.

Il n'est pas à exclure cependant que les cas de discorde et de mésentente aient des origines internes ou externes.

C'est ainsi qu'ils peuvent, par exemple, être le résultat d'une intervention malheureuse de la part d'amis ou de parents des deux conjoints ou la conséquence d'une importance exagérée accordée aux détails de la vie de ceux-ci au point que certains amis ou chefs de famille en viennent à imposer leur autorité à ceux, parmi les conjoints, qui sont sous leur dépendance. En conséquence les problèmes se développeront et se multiplieront jusqu'à ce que les deux conjoints se voient traîner devant les tribunaux où leurs secrets seront divulgués, leur intimité violée. Tout ce branle-bas pourrait être dû à une affaire somme toute minime et négligeable, le résultat d'une intervention peu appropriée, d'un acte inopportun, d'un empressement, d'une hâte ou d'un crédit accordé aux rumeurs ou aux calomniateurs.

Il se peut aussi que le problème découle d'un manque de discernement en matière de religion, d'une méconnaissance des préceptes de la tolérance de la Charia, voire d'un cumul de mauvaises habitudes ou l'adhésion à des opinions totalitaires.

Il y a certains maris qui pensent que le fait de menacer ou même de prononcer le divorce est susceptible de résoudre définitivement les brouilles conjugales et les problèmes familiaux. C'est ainsi que dans leur quotidien le terme divorce revient sans cesse. Ils le prononcent à tout bout de champs sans se rendre compte qu'en agissant de la sorte ils ridiculisent

les versets du Coran et, du coup, commettent un péché grave, celui de détruire leurs foyers et de perdre leurs familles.

Est-ce le sens ou l'esprit de l'islam, ô musulmans ?

Le divorce autorisé et fait conformément aux préceptes de la tradition musulmane ne tend nullement à rompre les relations de mariage. On pourrait juste dire qu'il arrête ces relations en attendant de voir plus clair, de méditer et de trouver un remède « **Ne les faites pas sortir de leurs maisons, et qu'elles n'en sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude prouvée. Telles sont les lois d'Allah. Quiconque cependant transgresse les lois d'Allah, se fait du tort à lui-même. Tu ne sais pas si d'ici là Allah ne suscitera pas quelque chose de nouveau !** » (Coran : 65/1)

C'est cela la législation musulmane même si ce qui est demandé ne se limite pas à cela car le divorce, selon la Sunna du Prophète, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, est perçu comme le dernier recours avant lequel d'autres moyens doivent être utilisés.

### **Des remèdes aux brouilles entre les conjoints :**

#### **Chers coreligionnaires,**

Lorsque les signes avant coureurs de brouille ou de dissension entre les deux époux apparaissent, notre premier réflexe pour y trouver le remède, ne doit pas être le recours au divorce ou la menace de celui-ci.

Au contraire, il est bien recommandé, dans pareils cas, de faire preuve de beaucoup de patience et d'endurance, d'étudier les différences entre les perceptions, les raisonnements et les caractères de chaque partie, d'être tolérant et indulgent, de comprendre que l'intérêt et le bien ne coïncident pas toujours avec ce que l'on aime et ce que l'on désire mais plutôt que c'est le contraire qui est souvent vrai : « **Et comportez-vous**

convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.» (Coran : 4/19)

Cependant, lorsqu'on découvre là où le bas blesse, qu'on réalise une désintégration des liens conjugaux, une attitude indocile et hautaine, une tendance nette à la rébellion chez l'épouse qui ne cache plus son aversion et son dédain du respect des droits de l'époux dont elle va même jusqu'à renier les bienfaits, hé bien l'Islam dans ce cas ne va pas par quatre chemins. Il prône un remède qui ne fait nullement allusion au divorce : « Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! » (Coran : 4/34)

Autant dire que pour y remédier il faudra faire de l'admonition, donner des conseils, montrer du doigt l'erreur, faire un rappel des droits et prévenir contre les conséquences désastreuses du courroux et de la haine d'Allah tout en faisant preuve de dextérité et de patience, tantôt soufflant le chaud tantôt soufflant le froid.

Il n'est pas exclu, cependant, que le fait de s'abstenir de sa femme au lit et de s'en détourner soit une réponse à l'attitude hautaine de celle-ci et à son aversion. Remarquons, au passage, qu'il ne s'agit pas d'un abandon *du lit* mais *au lit, seulement* un abandon au lit et non un abandon du domicile conjugal. C'est une mesure disciplinaire prise à l'insu de la famille, des enfants et des étrangers.

En effet, il s'agit d'apporter un remède et non de clouer quiconque au pilori, ou de l'humilier, ou de divulguer ses secrets ou de le démasquer, c'est plutôt en réponse à l'aversion et à l'attitude hautaine que l'homme abandonne sa femme au lit

et s'en détourne comme s'il cherchait à la rejoindre dans son attitude et à se mettre avec elle sur un même pied d'égalité.

Il arrive parfois que le remède nécessite le recours à des méthodes rigoureuses et quelque peu violentes car il y a certains qui ne comprennent ni la bonne parole ni les conseils amicaux. Ce sont des cas qui se révoltent quand tu les traites avec douceur et amabilité mais qui, une fois menacés de violence, les voilà qui courbent l'échine et se soumettent.

Oui on peut dire que le recours à une certaine forme de violence légère peut être un remède efficace. Alors pourquoi ne pas y recourir surtout quand la femme, non seulement ne se reconnaît plus dans sa fonction traditionnelle mais, pire encore, s'éloigne du caractère propre à sa nature.

Il n'échappe à aucune personne douée de bon sens que la violence qui rétablit l'ordre et la solidarité au foyer, qui restore l'amour et l'affection à la famille vaut sans doute mieux que le divorce et la séparation. D'ailleurs, la violence est envisagée ici comme un remède à la fois positif, disciplinaire et moral et non comme une revanche ou une vengeance. Le but d'un tel remède est la correction des erreurs et le rétablissement de l'équilibre.

D'autre part lorsque c'est l'épouse qui craint d'être violentée ou délaissée par son mari elle trouve dans le Coran le remède le plus efficace «[Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure.](#)» (Coran : 4/34)

Dès lors il apparaît qu'au lieu de recourir au divorce ou à la séparation, il vaut mieux faire la paix et se réconcilier.

Il se peut aussi que, quitte à préserver le lien de mariage, la réconciliation s'opère à travers la renonciation à certains droits financiers ou personnels «[La réconciliation est meilleure](#)». Elle vaut mieux que la dissension, la tyrannie, le délaissement et le divorce.

Chers coreligionnaires,

Ce n'est là qu'une brève présentation et un rappel sommaire de l'un des aspects de la jurisprudence musulmane et des modalités de son application. Où en son les musulmans par rapport à cela ?

Fait-on recours, en cas de brouille entre les conjoints, à deux arbitres ? Pourquoi voit-on les conciliateurs se passer de ce remède ? Est-ce par manque d'intérêt à la réconciliation des autres ou est-ce par désir de laisser la famille se disloquer et les enfants se disperser ?

Partout on ne voit qu'insolence, tyrannie, manque de crainte ou de méfiance d'Allah, renonciation à l'application de ses préceptes et même prise à la légère des peines légales qu'Il a prescrites.

Ibn Majah et Ibn Hibban entre autres ont rapporté que le Prophète a dit : « **Comment se fait-il que l'un de vous prenne à la légère les lois prescrites par Allah alors que je suis encore parmi vous** ».

### **Le dernier moyen pour la réconciliation:**

Lorsque tous les recours s'avèrent sans effet et que les liens conjugaux deviennent difficiles voire impossibles à conserver au point que l'essence même et la raison d'être du mariage, telle qu'Allah les a voulues, n'y sont plus, eh bien dans ce cas l'Islam, cette religion de grande tolérance, d'immense sagesse, trouve une sortie honorable de cet imbroglio. C'est le divorce. Seulement beaucoup de musulmans ignorent ce qu'est le divorce selon la tradition du Prophète, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, le seul divorce autorisé par la Charia. C'est pourquoi on les voit prononcer le divorce à tort et à travers sans prêter la moindre considération aux préceptes d'Allah ou à Sa Charia.

C'est ainsi qu'il est interdit au mari de répudier sa femme quand elle est en période menstruelle, de la répudier trois fois de suite ou pendant une période non menstruelle au cours de laquelle il a eu des rapports sexuels avec elle. Il s'agit là de trois types de divorces non conformes à la Sunna et par conséquent interdits et source de péchés pour celui qui les fait même s'ils sont valables selon les dires les plus authentiques des théologiens.

Le divorce selon la Sunna et que tout musulman doit apprendre est comme suit :

C'est un divorce rendu une fois pendant une période non menstruelle au cours de laquelle il n'y a pas eu de rapports sexuels entre les époux; c'est aussi le divorce qui a lieu alors que la femme est enceinte.

En effet, le divorce opéré de cette façon est en lui-même un remède dans la mesure où les périodes qui y sont prévues permettent au mari de temporiser et de réviser sa position en attendant de voir sa femme sortir de sa période menstruelle. Qui sait ? Les deux parties pourraient alors revenir à de meilleurs sentiments et sentir leurs cœurs se réveiller. En tout cas Allah fera tourner les événements selon Sa volonté.

Quant au délai de viduité – qu'il soit par période menstruelle, par période de quelques mois ou par période de conception – il s'agit d'une occasion pour renouer le dialogue avec l'autre partie et pour réviser les comptes dans l'espoir de voir se rétablir les liens d'amour et les relations de mariage.

Parmi les choses que beaucoup de musulmans ignorent il y a le fait que la femme répudiée, tout en étant encore récupérable par son mari, doit rester chez celui-ci sans sortir et sans être mise dehors.

Pour souligner le droit des femmes à rester au domicile conjugal, Allah a décrit celui-ci comme étant *le leur* : « **Ne les faites pas sortir de leurs maisons** » (Coran : 65/1). En effet si elle reste au domicile conjugal, il y'aura fort à parier que des

discussions seront engagées, que les sentiments d'amour seront réveillés et que la nostalgie pour la vie commune d'antan resserrera les coeurs.

Même si dans ce cas elle proche, tout à fait à côté, l'épouse semble, du point de vue divorce, très éloignée.

Que cherche-t-on avec tout cela sinon à faire calmer la tempête, remuer les consciences, revoir les positions, prendre du temps pour réexaminer la situation du foyer, des enfants et de la famille « **Ne les faites pas sortir de leurs maisons** » (Coran : 65/1).

Il s'agit donc, ô musulmans, de craindre Allah, de préserver vos foyers, d'étudier les préceptes de votre religion, d'observer et de ne pas dépasser les limites prescrites par Allah et de vous réconcilier à l'amiable.

Ô Allah ! Fais que nous soyons doués pour comprendre l'Islam, que nous ayons une intuition en matière de Charia, que nous profitions des directives de Ton Livre et que nous suivions le chemin tracé par Ton Prophète Mohammed que la paix et les bénédictions soient sur lui.